
N° 96-0581 - Domaine et administration générale + finances et programmation - Travaux d'entretien et prestations à exécuter dans les immeubles communautaires au cours de l'année 1996 et éventuellement 1997 et 1998 - Lot n° 9 "plâtrerie-peinture" - Approbation d'un avenant de substitution au bénéfice de l'entreprise Palatin Rouchon SA - Direction de la logistique et des bâtiments - Service des opérations -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service des opérations- vient de me faire parvenir un projet d'avenant de substitution concernant le marché de travaux d'entretien des bâtiments communautaires n° 960 273 Z pour l'année 1996 et éventuellement les années 1997 et 1998 au bénéfice de l'entreprise Palatin Rouchon SA, nouvellement constituée, dont le siège social est situé 13, rue des Frères Amadéo 69200 Vénissieux.

Ce marché à bons de commande avait été attribué à l'entreprise Rouchon Frères SARL sise 19, rue Saint Georges à Lyon 5°.

Par décision en date du 29 décembre 1995, les associés de la SARL Rouchon Frères, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont entériné la transformation de leur société à responsabilité limitée en société anonyme. Sa dénomination sociale est devenue entreprise Palatin Rouchon SA.

Il conviendrait donc de faire établir un avenant de substitution destiné à transférer, à l'entreprise Palatin Rouchon SA, le marché à bons de commande n° 960 273 Z précité.

L'avenant prendra effet dès sa date de notification à l'entreprise.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur ce dossier le 25 mars 1996 ;

B - Propose de l'autoriser à signer cet avenant ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents ;

Vu ledit avenant ;

Vu le marché de travaux d'entretien des bâtiments communautaires n° 960 273 Z ;

Vu la décision des associés de la SARL Rouchon Frères en date du 29 décembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer cet avenant ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,